



HAL
open science

Typologie des candidats

Pascal Jan

► **To cite this version:**

Pascal Jan. Typologie des candidats. Pouvoirs - Revue française d'études constitutionnelles et politiques, 2011, La candidature à la présidentielle, 138, pp.57-73. 10.3917/pouv.138.0057. halshs-00627998

HAL Id: halshs-00627998

<https://shs.hal.science/halshs-00627998v1>

Submitted on 4 Jan 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

TYPOLOGIE DES CANDIDATS

57

S'essayer à une typologie des candidats à la présidence de la République est un exercice à la fois nécessaire et ambitieux, mais délicat. Nécessaire, car si tous les citoyens âgés de 18 ans et plus, titulaires de leurs droits civils et politiques, ont la faculté de se présenter à la magistrature suprême, les contraintes politiques de la candidature en réduisent le nombre à une petite dizaine par scrutin en moyenne. Seuls quelques « privilégiés » sont en position politique de briguer les suffrages des électeurs. S'interroger sur les profils des présidentiables peut être un moyen de mieux appréhender la centralité de l'élection directe du président de la République. Les contextes politiques, économiques et sociaux diffèrent d'une période à une autre; l'effet générationnel est une donnée perturbante pour établir une sorte de nomenclature des candidats, sans compter les facteurs conjoncturels et ceux tenant à la personnalité des candidats. Délicat enfin, car toute classification suppose des critères permanents pour une comparaison pertinente et au préalable implique de s'accorder sur une définition précise du candidat à l'élection présidentielle. Or ce dernier point, qui pourrait sembler poser le moins de difficultés, n'échappe pas à différentes conceptions. S'agit-il des candidats à la candidature comme nous y invitent certains textes et pas des moindres (art. 7 de la Constitution par exemple) ou des candidats déclarés comme tels par décision du Conseil constitutionnel? Compte tenu de l'absence de données exhaustives sur la première catégorie, il est préférable de retenir la conception donnée par le Conseil constitutionnel lui-même dans deux décisions de principe du 11 avril 1981 (*Fouquet et Le Pen*).

Au cours des huit dernières campagnes présidentielles, on dénombre 81 candidatures, soit une moyenne de 10 candidats par élection. En soi, cette moyenne n'a pas grande signification sans quelques précisions et nuances. Depuis l'élection présidentielle de 1988, cette

moyenne est ainsi portée à 12 candidats exactement. Le pic est atteint en 2002 avec 16 candidats ! Pour revenir dans la moyenne cinq ans plus tard. Le premier tour s'est « proportionnalisé » et légèrement féminisé (depuis 1995, 37 % de candidates contre 16 % pour les trois élections précédentes, la première candidate étant Arlette Laguiller en 1974). Chaque famille, même la plus petite, veut être présente au premier tour, avoir accès aux moyens de propagande officielle qui placent tous les candidats sur un pied d'égalité et bénéficier d'une médiatisation inespérée. Pour ceux qui ne peuvent espérer représenter leur parti, car marginaux dans leur propre formation, le seul choix est d'en partir et de créer leur propre formation politique. Les exemples ne manquent pas. Pour ne s'attacher qu'à la période post-2007, l'ancien Premier ministre Dominique de Villepin fonde République solidaire en 2010. À gauche, 58 Jean-Luc Mélenchon fait dissidence avec le Parti socialiste pour tenter l'aventure présidentielle de 2012 sous la bannière du Parti de gauche qu'il crée en 2009. Ne pas être présent au premier tour signe l'arrêt de mort probable du mouvement politique, d'où cette chasse aux signatures des parrains. Le Parti communiste absent volontairement en 1974 l'a appris à ses dépens mais renouvelle étrangement l'expérience en 2012. Participer à la campagne électorale permet aux « petites » formations de se maintenir dans le champ politique et espérer remporter des sièges à de futures élections, voire bousculer les formations traditionnelles à l'occasion. Les dirigeants du Front national, et dans une moindre mesure les écologistes, le savent mieux que personne. La majorité des candidats n'entrent donc pas en lice pour se faire élire mais pour se montrer, pour exister pendant quelques semaines, pour prendre date. C'est pourquoi toutes les formations politiques veulent défendre leurs couleurs au premier tour et rechignent à des accords avec les grands partis. Bref, le premier tour de la présidentielle ressemble de plus en plus aux élections européennes, à un champ de bataille électorale qui a permis aux formations et groupements politiques une reprise en main du système contrairement aux intentions premières du général de Gaulle. Il a été, en quelque sorte, détourné de sa vraie nature. Le premier tour est considéré aujourd'hui par de nombreux candidats comme une tribune, et par de nombreux électeurs comme la possibilité de manifester leur protestation, de faire passer un message aux futurs finalistes et, à la limite, d'exclure – il agit comme un baromètre de l'opinion ¹.

1. Cet éclatement de l'offre politique au premier tour depuis 1974 implique une baisse continue jusqu'en 2002 des scores de premier tour des présidents élus : 44,5 % pour de Gaulle

La multiplication des candidatures qui apparaît en 1974 oblige le législateur organique dès 1976 à durcir les règles de présentation des candidats. Sans réel effet au final. De nouveau, depuis 2002, les propositions visant à renforcer les modalités de présentation des candidatures rencontrent un certain écho. Le comité Balladur, chargé d'une réflexion sur la modernisation des institutions en 2007, suggéra une proposition en ce sens, non retenue dans le projet de loi constitutionnelle qui aboutira à la loi constitutionnelle du 23 juillet 2008. Pourtant, l'essai de typologie fondé pour partie sur les résultats obtenus pose avec acuité la question du maintien actuel de la présentation des candidatures. Si les têtes d'affiche et les espoirs à la magistrature suprême ne sont pas réellement concernés par l'évolution souhaitable à l'instant mentionnée, les figurants invitent à la réflexion dans le dessein d'une clarification des premières scènes du film de l'élection présidentielle.

59

LES FIGURANTS

Ce sont des témoins, marginaux le plus souvent. Ils présentent des particularités bien marquées. Leur candidature ne peut prétendre recueillir un quelconque pourcentage honorable de suffrages exprimés (en dessous de la barre des 5 % considérée comme significative et présentant un intérêt financier majeur – puisque ouvrant droit au remboursement des frais électoraux – et symbolique – en général un million de voix). La porte du second tour leur est évidemment fermée. Leur programme électoral, lorsqu'ils en portent un, est limité à un aspect de la politique nationale (Algérie française, ruralité, exclusivement écologique, social ou souverainiste, valeurs chrétiennes...). Pour cette raison, ces candidats sont soit des marginaux qui expriment un aspect du programme plus généraliste d'autres concurrents (candidats trotskystes jusqu'en 1995, marginalisés par le candidat communiste), soit des témoins d'une aspiration naissante mais trop récente pour espérer bien figurer au premier tour (Charles Dumont en 1974 et Brice Lalonde en 1981 pour les écologistes), lorsque tout simplement la candidature n'est pas commandée par la dissidence (Michel Debré en 1981 ou encore parmi de nombreux exemples Pierre Juquin en 1988) ou suscitée par un « grand » candidat (une tête d'affiche) afin d'émettre le camp adverse.

Ils ne peuvent en principe prétendre au moindre rôle entre les deux

et Pompidou en 1965 et 1969, 32,6 % pour Giscard en 1974, 25,9 % et 34,1 % pour Mitterrand en 1981 et 1988, mais seulement 20,64 % et 19,88 % pour Chirac en 1995 et 2002.

tours, sauf lorsque le second tour s'annonce particulièrement incertain. Les candidats qualifiés pour ce dernier n'y prêtent d'ailleurs le plus souvent aucune attention. Ils peuvent néanmoins influencer les résultats des « grands » candidats au premier tour en amenuisant de quelques points leur score et affaiblir le déclenchement d'une dynamique nécessaire pour l'emporter au final. Ils peuvent certes être soutenus par une formation politique créée pour la circonstance ou faire acte de candidature individuelle (J. Royer en 1974, M. Debré en 1981, C. Boutin et J. Cheminade en 2002 par exemple). Dans les deux cas, leur candidature n'est pas représentative d'un courant de pensée significatif dans l'opinion publique ou parmi les élus. Elle se construit trop autour d'un thème principal, de critique ou de rejet du système et n'englobe que très exceptionnellement tous les aspects des politiques publiques que mène l'État.

60 Faibles, voire politiquement inexistantes, ces candidatures qui ont parfois exercé des fonctions ministérielles et/ou un mandat parlementaire constituent pourtant la majorité des candidatures à l'élection présidentielle. Leur nombre n'est pas sans soulever de nouveau la question de la réforme des modalités de présentation à la candidature, certaines personnalités concourant par la volonté délibérée de maires sensibles à l'ouverture la plus large possible du premier tour. Par ce comportement notamment mais pas seulement, le premier tour est désormais proportionnalisé. S'il offre une large possibilité de choix aux électeurs, il ne contribue guère à la lisibilité du débat public.

Depuis la première élection de 1965, ils représentent près de la moitié (42 %) des candidats qualifiés par le Conseil constitutionnel. Chaque élection a son lot de figurants, parfois récidivistes : M. Barbu en 1965, L. Ducatel et A. Krivine en 1969, A. Laguiller, M. Dumont, J. Royer, J.-M. Le Pen, É. Muller, A. Krivine, B. Renouvin, J.-Cl. Sebag, G. Héraud en 1974, B. Lalonde, A. Laguiller, M. Crépeau, M. Debré, M.-F. Garaud, H. Bouchardeau en 1981, A. Waechter, P. Juquin, A. Laguiller, P. Bousset en 1988 ; A. Laguiller et J. Cheminade en 1995, J. Saint-Josse, A. Madelin, B. Mégret, Ch. Taubira, C. Lepage, Ch. Boutin et D. Gluckstein en 2002 ; J. Bové, F. Nihous, G. Schivardi en 2007. Rares sont les candidats et les formations politiques de soutien qui arrivent à capitaliser durablement sur le moyen terme et ainsi se révéler comme des espoirs de l'élection présidentielle (les candidats écologistes), encore moins comme des têtes d'affiche offrant une vraie alternative politique (le candidat de l'extrême droite), *a fortiori* d'alternance.

À leur propos, la question de la pertinence de leur participation au scrutin présidentiel se pose sérieusement. Si l'on peut admettre que les

élections locales, voire législatives soient l'occasion pour les formations politiques de ces candidats de rechercher une représentation électorale, l'élection présidentielle ne présente-t-elle pas une spécificité qui justifie la restriction des candidats au premier tour ? Pour endiguer l'inflation de candidatures et réduire les manœuvres entreprises auprès des maires, l'ouverture du parrainage aux électeurs serait-elle une voie possible (mécanisme proposé en 1976 par Alexandre Sanguinetti qui imposait 100 000 signatures d'électeurs) ? Cette solution offrirait aux électeurs un large choix, puisque toutes les sensibilités politiques seraient en mesure de s'exprimer. Ainsi, en 2002, Charles Pasqua, Brice Lalonde, Jacques Cheminade (Mouvement, solidarité et progrès), Pierre Larrouturou (Nouvelle Donne), Corinne Lepage ou encore Antoine Waechter qui ont fait acte de candidature auraient obtenu une tribune pour défendre leurs idées et programmes. Bref, ce système reviendrait à instaurer une proportionnelle intégrale au niveau des pré-candidatures avec les résultats que l'on imagine ! Cette situation dans laquelle de très nombreux candidats seraient admis à participer à la pré-candidature à l'élection présidentielle comporte donc de sérieux inconvénients tant pour la clarté du débat politique que pour l'organisation matérielle et le contrôle des opérations électorales. Certains avanceront que la présentation d'un candidat est un acte politique grave et suffisamment sérieux pour la remettre au jugement du plus grand nombre. Est-il raisonnable et responsable, au nom de la nécessaire respiration démocratique, d'ouvrir les portes de la campagne électorale officielle à un candidat comme Pierre Rabhi qui n'a recueilli, fort heureusement, que 184 parrainages en 2002 et qui en appelait à l'« insurrection des consciences » ? La dérive constatée du système de présélection conduit donc inévitablement à s'interroger sur le bien-fondé d'autres solutions du renforcement des règles de présentation voulu par le législateur organique en 1976 pour éviter une prolifération des candidatures (de 100 à 500 signatures requises).

61

L'une consisterait à mettre sur pied un troisième tour. Le second tour serait ouvert aux quatre premiers candidats, de façon à éliminer les « petits », avec ce risque d'une faible participation au premier tour. La nécessité d'un scrutin à trois tours a été suggérée sans le dire explicitement par le comité Balladur (2007) dont les réflexions portaient sur la modernisation des institutions. En effet, dans son rapport, le comité « recommande que la loi organique prise en application de l'article 6 de la Constitution soit modifiée de telle sorte que la sélection des candidats soit le fait d'un collège de quelque cent mille élus... appelés au chef-lieu du département, à désigner, à bulletins secrets, le candidat qu'ils souhaitent

voir concourir à la présidence de la République. Cette désignation, qui interviendrait partout le même jour dans un délai suffisant avant le début de la campagne présidentielle proprement dite, serait de nature, si elle était assortie de la fixation d'un seuil en deçà duquel les candidats ne pourraient être retenus et de l'exigence de franchir la barre minimum de voix dans un nombre donné de départements, à limiter la multiplication des candidatures. Elle permettrait d'atteindre l'objectif poursuivi en vain ces dernières années : donner au premier tour de l'élection présidentielle la qualité d'un scrutin qui engage l'avenir du pays en offrant aux citoyens la possibilité d'un choix clair entre les représentants des principaux courants politiques qui concourent à l'expression du suffrage ». Cette proposition n'a pas été reprise dans le projet de loi constitutionnelle qui a abouti à la révision du 23 juillet 2008. Le chef de l'État a écarté cette piste pour la raison simple que ce système ne permettait pas de faire en sorte que le processus de désignation des candidats à l'élection présidentielle garantisse à tous les courants significatifs d'opinion d'avoir un candidat. Ce troisième tour écarté, une autre solution est envisageable. Elle serait de réduire considérablement le nombre de candidats et d'agir sur le seuil de présentation. Solution délicate et qui n'est pas d'une garantie absolue. Elle introduirait de surcroît une forte prime aux notables et est contraire à l'esprit même du suffrage universel direct. Troisième solution possible : un scrutin majoritaire à un tour. Que le meilleur gagne. Cela conduirait nécessairement à l'absorption des formations politiques marginales ou moyennement représentatives et au vote utile des électeurs. Une solution qui a ses mérites mais qui ne permet pas au président élu de rassembler la moitié du corps électoral, d'où peut-être une moindre autorité. Finalement, en se fondant sur une moyenne de dix candidats à l'élection présidentielle (voir *supra*), une voie médiane, proche des propositions du comité Balladur, consisterait sans doute à ne qualifier que les huit candidats à la candidature qui ont obtenu le plus de signatures, avec obligation pour les présentateurs de voter, comme celle qui pèse sur les grands électeurs sénatoriaux.

Quoi qu'il advienne de ces propositions, les figurants peuvent prétendre dans l'actuel système, à la faveur d'une forte contestation des partis de gouvernement ou d'un enracinement de leurs idées, grimper dans la catégorie des « espoirs ». Leur promotion est cependant fragile dès lors qu'elle repose essentiellement sur un électorat contestataire ou, pour le dire différemment, sur une non-adhésion à leurs thèses fondamentales (candidats trotskystes).

LES ESPOIRS

Comme tous les espoirs, ces candidats ne peuvent prétendre jouer les premiers rôles immédiatement. Ils témoignent de nouvelles aspirations de la société, passagères parfois. Ils symbolisent l'espoir d'une société nouvelle, assise sur des fondements différents mais pas toujours novateurs et souvent irréalistes. Ils agrègent également sur leur nom les déçus d'une politique donnée ou d'un candidat élu, les mécontentements d'une frange des électeurs, les indécis. Ils profitent à plein de la tribune que constitue le premier tour. Certains espoirs, souvent parlementaires et/ou anciens ministres, attirent sur eux la sympathie par le charisme dégagé. L'on sait que la personnalité du candidat est une variable essentielle dans le choix des électeurs. Ils peuvent compter sur cette première étape de l'élection présidentielle pour capter un électorat volatile, dont l'opinion varie au gré des circonstances et des contextes du moment. Pour cette raison, leurs résultats électoraux sont loin d'être ridicules. Mais pour cette raison aussi, leur audience est généralement fragile sur le long terme dès lors que leur combat est monothématique. Seuls les candidats qui conservent les fondamentaux de leur engagement, mais ne se laissent pas enfermer dans leurs revendications principales, arrivent à pérenniser le mouvement politique qu'ils incarnent le temps d'un rendez-vous électoral. Les candidats écologistes ont réussi ce tour de force, en dépit de résultats inégaux. Les candidats souverainistes de droite, autre que le candidat frontiste, comme de gauche représentent au contraire des espoirs éphémères. Mais leur participation à la compétition électorale du premier tour impacte profondément le déroulement du film présidentiel.

63

Sur les quatre dernières élections présidentielles, les espoirs se répartissent en deux groupes, les européenistes convaincus et les souverainistes inébranlables (auxquels il convient de rattacher les extrémistes de gauche derrière un discours très prolétarien et antilibéral). Ils concourent au nom de formations politiques qui trouvent généralement un prolongement aux élections locales, nationales et européennes pour peu que le mode de scrutin leur soit favorable (proportionnel ou partiellement proportionnel) et/ou que leur mouvement soit en capacité de passer des alliances politiques. Dans le cas contraire, ils sont marginalisés (candidats de la gauche radicale et antilibérale).

L'élection présidentielle constitue pour eux un tremplin certes pour la diffusion de leurs idées, mais surtout pour le développement de leur parti et son enracinement dans les différents scrutins nationaux et locaux. Le

poids électoral représenté lors d'une élection présidentielle leur ouvre les portes de la négociation avec les leaders des grands partis pour l'élection présidentielle suivante, si leur influence perdure. Ainsi, Jean-Pierre Chevènement, du Mouvement des citoyens, a refusé de se représenter en 2007 en contrepartie de l'obtention du soutien socialiste dans une trentaine de circonscriptions législatives, dans la perspective des élections organisées dans la foulée de l'élection présidentielle. Christiane Taubira du Parti radical de gauche, dont la candidature participa à la disqualification du candidat socialiste en 2002 du second tour, fit de même.

Les scores obtenus dépassent généralement les 5 % des suffrages exprimés mais pas nécessairement.

64 Les résultats dépendent en premier lieu du nombre de concurrents directs (même segment idéologique). Une multiplication de candidats issus d'une même famille de pensée politique émiette la répartition des voix et diminue mathématiquement le pourcentage de voix exprimées en leur faveur (candidats trotskystes en 2002 et 2007). Il est certain qu'une candidature unique de l'extrême gauche en 2012 permettrait au candidat qui en porte les couleurs de se maintenir dans la catégorie « espoirs ». Il est tout aussi certain qu'une multiplication des candidatures marginalisera certains candidats de l'extrême gauche. La décision du Parti communiste de ne pas présenter de candidat issu de ses rangs pour se rallier au candidat de Front de gauche, Jean-Luc Mélenchon, plus populaire et proche idéologiquement, peut être comprise comme une position destinée à éviter une marginalisation extrême dont les répercussions seraient inévitables lors des élections législatives organisées dans la foulée de l'élection présidentielle.

Les résultats découlent en second lieu de la maturité de l'électorat sur des questions nouvelles de société. Le cas des écologistes rend assez bien compte de ce dernier aspect. La candidature de Brice Lalonde en 1981 ne recueille que 3 %. Mais l'étape est décisive dans la reconnaissance du mouvement écologiste qui prendra son envol lors des premières élections régionales de 1986 par le truchement d'un scrutin proportionnel. Depuis, la progression, sans être constante, est réelle. Pour la première fois, le candidat écologiste franchit la barre des 5 % en 2002. Le repli sensible en 2007 n'altère pas l'enracinement des écologistes sur la scène politique, qui ont su élargir leurs propositions politiques au-delà des questions purement environnementales et s'allier au Parti socialiste. Le mouvement écologiste s'est installé dans la durée en dépit des déchirements et ruptures innombrables en son sein. La création du parti Europe Écologie-Les Verts fin 2010 qui fusionne deux formations politiques

écologistes de gauche est peut-être le signe d'une maturité propice à un accroissement de son audience dans l'électorat. Le candidat écologiste peut légitimement ambitionner à terme d'endosser le rôle de prétendant à la victoire finale à la faveur d'une recomposition des forces de gauche et d'une décomposition du Parti socialiste dont l'histoire a montré qu'elle était possible. L'élection présidentielle de 2012 constituera un vrai test, même si le résultat, comme toujours, dépend beaucoup de la personnalité investie.

Les candidats extrémistes et/ou souverainistes, autres que le représentant du Front national, pour différentes raisons, sont classables dans cette catégorie des espoirs. Ils captent les votes d'une frange importante de l'électorat qui ne se reconnaît pas aujourd'hui dans l'évolution d'une société européanisée et libérale. Le développement de l'Union européenne à partir du traité de Maastricht a déchiré les principaux partis de gouvernement (RPR, UDF, PS) et conduit de nombreux responsables à se séparer de leur formation politique d'origine dans laquelle ils ne se reconnaissaient plus. Ils témoignent d'une véritable aspiration d'une partie significative de l'électorat réfractaire à l'idée de perdre notre souveraineté politique et économique. Si certains représentants de ces mouvements n'arrivent pas à se qualifier (Charles Pasqua en 2002) ou obtiennent des résultats médiocres (Philippe de Villiers en 2007) ou inespérés (Olivier Besancenot en 2002), certains franchissent le seuil des 5 % (Arlette Laguiller en 1995 et 2002, Jean-Pierre Chevènement en 2002).

65

Leur influence électorale dépend en fait grandement de l'état de l'opinion relativement à la question de la souveraineté (couplée pour la gauche radicale à celle de la condition des travailleurs, victimes désignées du capitalisme « dévastateur et inhumain » et dont la synthèse trouve à s'exprimer à travers le « plombier polonais ») et du nombre de candidats positionnés sur ce créneau.

Les résultats réalisés par les souverainistes de gauche sont plus significatifs que ceux de droite en raison principalement d'un ancrage au sein d'une longue tradition contestatrice de la société libérale. Car, ne nous y trompons pas, derrière la radicalité de l'antilibéralisme, la gauche « noniste » et extrémiste est fondamentalement souverainiste. La mise en avant du volet souverainiste redonne à ses thèses un attrait particulier même si très conjoncturel. Figurants jusqu'en 1995, les candidats trotskystes se sont reconnus dans le non au traité de Maastricht et dans les critiques adressées à l'Union européenne dans son volet de gouvernance économique (rôle de la BCE notamment), accusée d'aggraver les dérives libérales des politiques publiques. Ils bénéficient des réflexes nationalistes

66 et souverainistes dans les solutions à apporter au redressement de la société française. Les scores d'Arlette Laguiller dépassant à deux reprises en 1995 et 2002 la barre des 5 % et celui d'Olivier Besancenot (plus de 4 % en 2002) sont exceptionnels. Le rejet du traité constitutionnel en 2005 constitue pour eux une victoire. Mais un revers aussi. Les Français ont tranché dans le vif. La question est, à leurs yeux, réglée. Les candidats de ces tendances ne représentent plus dès lors un espoir pérenne. Les élections de 2007 constituent pour eux un cruel revers mais prévisible. Les thèmes de l'antilibéralisme, de l'antimondialisation et l'anti-européanisme ne sont plus aussi porteurs. L'antilibéralisme sans connotation souverainiste ne paye pas électoralement. Or la question de la souveraineté n'est plus au centre du débat politique. Certains candidats redeviennent alors de simples figurants ou sont en passe de le redevenir à l'image des candidats trotskystes qui ne peuvent plus espérer prospérer sur l'électorat communiste réduit à une portion congrue (1,9 % des suffrages exprimés en 2007) et victime partiellement du syndrome du 21 avril 2002. Portés par une forte couverture médiatique, ils retombent ou retomberont non dans l'anonymat mais dans une relative marginalité. Ils ne sont plus en mesure de capitaliser sur un électorat indécis et protestataire qui s'est détourné le temps d'un tour des candidats investis par des formations politiques classiques (en l'occurrence le Parti communiste, voire le Parti socialiste). Ces espoirs d'un moment n'ont de chance de « survie » qu'autour d'une candidature unique.

LES TÊTES D'AFFICHE

Il s'agit des candidats portés par les formations politiques les plus représentatives de l'électorat et/ou les plus représentées parmi les élus nationaux et locaux ou les députés européens. Le soutien d'un parti représentatif peut-être obtenu à la suite d'une investiture directe (investiture officielle après « primaires » internes ou ouvertes) ou d'un ralliement (celui du CDS en faveur de Raymond Barre en 1988 par exemple). La plupart de ces candidats peuvent envisager leur présence au second tour, mais le gain du match final dépendra de leur capacité à rassembler au-delà de leur famille politique (exclusion du candidat du Front national à l'heure actuelle de la victoire finale), si celle-ci est un minimum structurée et rassemblée (d'où la stratégie développée par François Mitterrand au début des années 1970 après l'élimination du candidat socialiste Gaston Defferre au premier tour de 1969). L'équation personnelle de ces candidats n'est pas non plus négligeable dans le dessein d'élargissement de

leur base électorale. Pour toutes ces raisons, les têtes d'affiche obtiennent des scores supérieurs, voire très au-delà des 10 % au premier tour. Les finalistes se recrutent parmi eux et opposent généralement deux candidats issus des partis de gouvernement, à l'exception notable du candidat socialiste en 2002 éliminé au premier tour, dont les causes sont à rechercher autant dans la multiplication des candidatures de gauche (Christiane Taubira pour le PRG et Jean-Pierre Chevènement pour le Mouvement des citoyens) que dans la forte attraction de la candidature du représentant de l'extrême droite.

Au sujet de ce dernier, il est un fait : figurant en 1974, absent en 1981, le candidat du Front national est incontestablement une tête d'affiche depuis le milieu des années 1980 par l'importance des résultats obtenus aux différents scrutins européens, nationaux et désormais locaux. Jean-Marie Le Pen a franchi depuis 1988 à trois reprises la barre des 14 %, réalisant sa meilleure prestation en 2002. Avec un peu plus de 16 % des suffrages exprimés, il se qualifie pour le second tour, évinçant le candidat socialiste. Malgré cette audience remarquable pour un mouvement extrémiste sur l'échiquier politique et au-delà de la motivation des électeurs, dont le vote est excessivement qualifié de protestataire, le candidat frontiste dans le premier carré des présidentiables ne peut pourtant prétendre à l'investiture suprême en raison de son isolement politique. Il incarne une solution politique nouvelle pour des millions d'électeurs mais ne peut envisager de devenir une « tête d'affiche » gagnante sans alliances avec un parti dominant représenté au Parlement. Son positionnement politique l'empêche de peser véritablement sur le second tour lorsqu'il en est absent. Il ne peut négocier son audience pour des élections législatives, ni marchander des places gouvernementales en contrepartie de son soutien à tel ou tel candidat au second tour. Pour le dire autrement, à moins d'un changement de stratégie du Front national et d'une droitisation extrême de la principale formation politique conservatrice, le candidat de l'extrême droite est condamné à n'être qu'une tête d'affiche sans avenir politique en termes de responsabilités nationales, certes perturbant pour ses adversaires, pour son camp et ses électeurs fidèles.

Parmi les têtes d'affiche et hormis le candidat frontiste, on trouve essentiellement des personnalités qui ont exercé les plus hautes responsabilités de l'État. Évidemment le chef de l'État en titre (C. de Gaulle en 1965, V. Giscard d'Estaing en 1981, F. Mitterrand en 1988, J. Chirac en 2002), les anciens Premiers ministres (G. Pompidou, J. Chaban-Delmas, J. Chirac, L. Jospin, R. Barre, É. Balladur), les anciens ministres détenteurs d'un ministère régalien ou de première importance et responsable

68 en titre d'un parti ayant une base parlementaire solide et significative (N. Sarkozy, F. Bayrou). On y trouve également les chefs des principales formations d'opposition politique, investis ou soutenus par elles (le candidat socialiste, le candidat frontiste), sachant qu'une tête d'affiche a pu exercer plusieurs de ces fonctions éminentes (J. Chirac par exemple). Mais la détention de l'un de ces titres est insuffisante pour endosser l'étiquette de prétendant sérieux à la victoire finale, surtout lorsque la candidature est isolée ou perçue comme une candidature dissidente (M. Debré en 1981). L'exercice de la fonction de Premier ministre en titre apparaît même comme un véritable handicap, aucun n'ayant pu être élu à la présidence de la République (J. Chirac en 1988, É. Balladur en 1995, L. Jospin en 2002). Mieux vaut pour un chef de gouvernement se mettre en réserve de la République avant de se lancer à l'assaut de l'Élysée, le temps de parfaire un profil de renouveau (G. Pompidou en 1969, J. Chirac en 1995). Pour autant, la qualification pour le second tour n'est pas assurée (R. Barre en 1988). Dans tous les cas, le soutien d'une formation politique dominante s'avère essentiel et décisif. Comme l'a finalement démontré Christophe Guettier, « le groupe des présidentiables est donc limité au second tour à un petit nombre de candidats appartenant soit au cercle des "institutionnels", soit à celui des "opposants"² », confrontation qui engendre une bipolarisation de la vie politique entre la droite et la gauche (exception faite de l'élection de 2002).

Depuis 1965, par une sorte de loi non écrite, les têtes d'affiche sont élues de façon quasi égale entre ceux qui appartiennent ou non à la catégorie des persévérants. Sur les huit élections présidentielles au suffrage universel direct, trois des quatre présidents qui se sont représentés ont été élus (Ch. de Gaulle, F. Mitterrand et J. Chirac, en excluant le président par intérim en 1969, A. Poher). En isolant cette caractéristique, sur les six présidents élus qu'a connus la V^e République à ce jour, trois accèdent à la magistrature suprême dès leur première tentative. Les uns ont brigué en effet l'Élysée à plusieurs reprises avant d'y parvenir. Les autres sont gagnants au premier essai. En 1965, Charles de Gaulle (1^{re} tentative au suffrage universel direct mais réélection) ; en 1969, G. Pompidou (1^{re} tentative) ; en 1974, V. Giscard d'Estaing (1^{re} tentative) ; en 1981, F. Mitterrand (3^e tentative) et réélection en 1988 ; en 1995, J. Chirac (3^e tentative) et réélection en 2002 ; en 2007, N. Sarkozy (1^{re} tentative).

Mais le plus intéressant est ailleurs. Les élus se recrutent majoritairement parmi les candidats de la majorité au pouvoir qui ont fait valoir

2. « Les candidats à l'élection présidentielle », *RDP*, 1990, p. 49.

leurs différences par rapport au président en fonction et exceptionnellement parmi les opposants. Seules les élections de François Mitterrand en 1981 et Jacques Chirac en 1995 ont constitué de véritables alternances. La victoire de Valéry Giscard d'Estaing est celle de la frange libérale de la droite en 1974 et le succès de Nicolas Sarkozy est celui d'un « gaulisme » rénové, éloigné dans ses sources d'inspiration et ses concepts du pompidolisme de Jacques Chirac. Souci de se démarquer certainement... Quant aux perdants, l'échec s'explique par des contextes très particuliers dont il est difficile d'identifier un dénominateur commun, chaque élection étant unique. Deux observations toutefois. Lorsque les candidats appartiennent à une même famille politique, entendue largement, leur échec s'explique par la présence du président de la République sur la liste des candidats (J. Chirac en 1981, É. Balladur en 1995). Son absence rend au contraire envisageable l'élection (V. Giscard d'Estaing en 1981, N. Sarkozy en 2007), la succession ouvrant la compétition interpartisane et intra-partisane. Lorsque les candidats sont des opposants à la majorité gouvernante, leur élection répond à une volonté de changement, d'alternance radicale (F. Mitterrand en 1981 et J. Chirac en 1995). Un sévère échec (1969, 1988, 2002) témoigne au contraire de leur incapacité à fédérer une opposition au pouvoir présidentiel.

69

Les élections présidentielles successives depuis 1965 mettent finalement en exergue deux types de candidats : Ceux qui témoignent et ceux qui aspirent à être élus. Le succès de leur candidature varie selon les objectifs initiaux. Pour les figurants, dépasser les 5 % au premier tour constitue une victoire et permet d'envisager positivement les échéances électorales futures en s'assurant des sièges dans les assemblées locales, voire nationales et européenne. Leur succès est toutefois éphémère, fragile, et le soufflé retombe rapidement sur les espoirs des présidentielles. Le dépassement des 5 % constitue pour ces derniers une confirmation de la représentativité de leurs idées et permet d'envisager une structuration de leur formation politique et des alliances législatives ou gouvernementales avec les grands partis. Pour les têtes d'affiche, la victoire ne peut-être que finale. Leur élimination du second tour est une défaite. Elle peut conduire à une marginalisation relative des forces politiques qui les ont soutenus.

L'essai de typologie mené est nécessairement imparfait, l'équation personnelle des candidats, l'état des formations politiques en présence et le contexte du moment constituant autant de variables qui perturbent l'analyse. Mais, incontestablement, les présidentiables poursuivent des objectifs très différents, nombreux étant ceux qui tirent profit d'un mouvement de l'opinion pour espérer créer des dynamiques électives (les espoirs / minoritaires) là où d'autres se contentent de témoigner d'intérêts marginaux (les figurants / marginaux). Seuls quelques candidats (les têtes d'affiche / ambitieux) sont réellement en situation de gagner l'élection présidentielle, à tout le moins de se qualifier pour le second tour.

70

Annexe. Les 81 candidats à l'élection présidentielle depuis 1965

Premier tour

5 décembre 1965 (6 candidats)

	<i>voix</i>	<i>% des inscrits</i>	<i>% des exprimés</i>
Charles de Gaulle	10 828 523	37,45	44,65
François Mitterrand (1)	7 694 003	26,61	31,72
Jean Lecanuet	3 777 119	13,06	15,57
Jean-Louis Tixier-Vignancour	1 260 208	4,36	5,20
Pierre Marcilhacy	415 018	1,44	1,71
Marcel Barbu	279 683	0,97	1,15

Premier tour

1^{er} juin 1969 (7 candidats)

	<i>voix</i>	<i>% des inscrits</i>	<i>% des exprimés</i>
Georges Pompidou	10 051 816	34,06	44,47
Alain Poher	5 268 651	17,85	23,31
Jacques Duclos	4 808 285	16,29	21,27
Gaston Defferre	1 133 222	3,84	5,01
Michel Rocard	816 471	2,77	3,61
Louis Ducatel	286 447	0,97	1,27
Alain Krivine	239 106	0,81	1,06

Premier tour
5 mai 1974 (12 candidats)

	<i>voix</i>	<i>% des inscrits</i>	<i>% des exprimés</i>
François Mitterrand (2)	11 044 373	36,09	43,25
Valéry Giscard d'Estaing	8 326 774	27,21	32,60
Jacques Chaban-Delmas	3 857 728	12,61	15,11
Jean Royer	810 540	2,65	3,17
Arlette Laguiller	595 247	1,95	2,33
René Dumont	337 800	1,10	1,32
Jean-Marie Le Pen	190 921	0,62	0,75
Émile Muller	176 279	0,58	0,69
Alain Krivine (2)	93 990	0,31	0,37
Bertrand Renouvin	43 722	0,14	0,17
Jean-Claude Sebag	42 007	0,14	0,16
Guy Héraud	19 255	0,06	0,08

71

Premier tour
26 avril 1981 (10 candidats)

	<i>voix</i>	<i>% des inscrits</i>	<i>% des exprimés</i>
Valéry Giscard d'Estaing (2)	8 222 432	22,59	28,32
François Mitterrand (3)	7 505 960	20,62	25,85
Jacques Chirac	5 225 848	14,36	18,00
Georges Marchais	4 456 922	12,24	15,35
Brice Lalonde	1 126 254	3,09	3,88
Arlette Laguiller (2)	668 057	1,84	2,30
Michel Crépeau	642 847	1,77	2,21
Michel Debré	481 821	1,32	1,66
Marie-France Garaud	386 623	1,06	1,33
Huguette Bouchardeau	321 353	0,88	1,11

Premier tour
24 avril 1988 (9 candidats)

	<i>voix</i>	<i>% des inscrits</i>	<i>% des exprimés</i>
François Mitterrand (4)	10 381 322	27,19	34,11
Jacques Chirac (2)	6 075 160	15,91	19,96
Raymond Barre	5 035 144	13,19	16,54
Jean-Marie Le Pen (2)	4 376 742	11,46	14,38
André Lajoinie	2 056 261	5,39	6,76
Antoine Waechter	1 149 897	3,01	3,78
Pierre Juquin	639 133	1,67	2,10
Arlette Laguiller (3)	606 201	1,59	1,99
Pierre Bousset	116 874	0,31	0,38

Premier tour
23 avril 1995 (9 candidats)

	<i>voix</i>	<i>% des inscrits</i>	<i>% des exprimés</i>
Lionel Jospin	7 098 191	17,75	23,30
Jacques Chirac (3)	6 348 696	15,87	20,84
Édouard Balladur	5 658 996	14,15	18,58
Jean-Marie Le Pen (3)	4 571 138	11,43	15,00
Robert Hue	2 632 936	6,58	8,64
Arlette Laguiller (4)	1 615 653	4,04	5,30
Philippe de Villiers	1 443 235	3,61	4,74
Dominique Voynet	1 010 738	2,53	3,32
Jacques Cheminade	84 969	0,21	0,28

72

Premier tour
21 avril 2002 (16 candidats)

	<i>voix</i>	<i>% des inscrits</i>	<i>% des exprimés</i>
Jacques Chirac (4)	5 665 855	13,75	19,88
Jean-Marie Le Pen (4)	4 804 713	11,66	16,86
Lionel Jospin (2)	4 610 113	11,19	16,18
François Bayrou	1 949 170	4,73	6,84
Arlette Laguiller (5)	1 630 045	3,96	5,72
Jean-Pierre Chevènement	1 518 528	3,69	5,33
Noël Mamère	1 495 724	3,63	5,25
Olivier Besancenot	1 210 562	2,94	4,25
Jean Saint-Josse	1 204 689	2,92	4,23
Alain Madelin	1 113 484	2,70	3,91
Robert Hue	960 480	2,33	3,37
Bruno Mégret	667 026	1,62	2,34
Christiane Taubira	660 447	1,60	2,32
Corinne Lepage	535 837	1,30	1,88
Christine Boutin	339 112	0,82	1,19
Daniel Gluckstein	132 686	0,32	0,47

Premier tour
22 avril 2007 (12 candidats)

	<i>voix</i>	<i>% des inscrits</i>	<i>% des exprimés</i>
Nicolas Sarkozy	11 448 663	25,75	31,18
Ségolène Royal	9 500 112	21,36	25,87
François Bayrou (2)	6 820 119	15,34	18,57
Jean-Marie Le Pen (5)	3 834 530	8,62	10,44
Olivier Besancenot (2)	1 498 581	3,37	4,08
Philippe de Villiers	818 407	1,84	2,23
Marie-George Buffet	707 268	1,59	1,93
Dominique Voynet	576 666	1,30	1,57
Arlette Laguiller (6)	487 857	1,10	1,33
José Bové	483 008	1,09	1,32
Frédéric Nihous	420 645	0,95	1,15
Gérard Schivardi	123 540	0,28	0,34